27e ANNÉE — N° 20 — 16 Octobre 1905

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

Résistance et Stabilité
DES CONSTRUCTIONS

Nous avons terminé l'étude de la résistance des matériaux en ce qui concerne l'extension et la compression et nous avons étudié spécialement la flexion plane en donnant la démonstration aussi simple que possible des formules qui permettront aisément de calculer les pièces de plancher ou de tout autre ouvrage tel que les ponts métalliques. Nous ferons, d'ailleurs, des applications numériques de ces formules pour en montrer l'emploi dans les différents cas les plus ordinaires de la pratique, pour l'établissement des planchers, des combles, des poutres composées à âme pleine ou en treillis, des poutres armées et des pièces de ponts fixes ou suspendus.

Il nous reste, avant de passer à ces applications, à traiter une question didactique des plus importantes, c'est celle de la résistance et de la stabilité des prismes posés debout, c'est-à-dire des supports isolés, poteaux, colonnes ou piliers dont on fait un usage si constant en architecture et notamment dans les constructions lyonnaises.

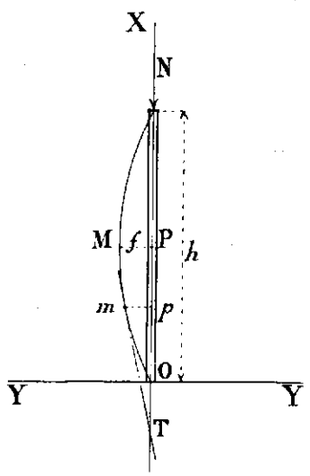

Ces pièces droites, prismatiques ou cylindriques, pleines ou creuses, sont placées debout et sont soumises à des forces agissant suivant leur axe vertical et qui ne doivent produire que la compression, car, en aucun cas, les supports isolés ne doivent fléchir.

Si ces conditions sont remplies et si, par conséquent, la pièce reste immuablement droite, toutes les fibres élémentaires sont uniquement soumises à la loi fondamentale de la compression qui se résume dans la relation établie au début de ces études, soit :

$$N = R \times \omega = E i \times \omega$$

expression dans laquelle N est la charge dont l'action est dirigée suivant l'axe du support, et peut être considérée comme uniformément répartie sur la section droite horizontale du prisme désignée par ω; E est le coefficient ou module d'élasticité propre à chaque substance et i est l'allongement par unité de longueur pour la charge N considérée.

Si la charge N atteint et dépasse une certaine valeur critique, le prisme se met à fléchir et la fibre moyenne, notamment, s'incurve suivant une courbe telle que N M O; la force N qui est supposée toujours verticale n'agit plus alors dans le sens de la fibre déformée; mais présente pour un point quelconque m un bras de levier $mp = y$, de telle sorte que le moment fléchissant en ce point sera :

$$\mu = Ny$$

Or, ce bras de levier augmente en même temps que la flexion, et le prisme tend à fléchir de plus en plus, jusqu'à amener la rupture définitive. Il n'en serait pas de même pour une poutre droite horizontale, encastrée à une de ses extrémités et chargée d'un poids distinct à l'extrémité libre, car la flexion tend plutôt alors à diminuer le bras de levier et l'équilibre peut s'établir avant d'aller jusqu'à la rupture.

Il est donc très important de pouvoir déterminer la charge maximum au-delà de laquelle la flexion commencerait à se produire. Les études exposées précédemment nous permettraient d'établir la formule qui donne la valeur de N capable d'amener la flexion du support. Connaissant, en effet, les relations qui lient les inclinaisons des tangentes, telles que mT, aux moments fléchissants μ, tels que Ny, il suffira d'y introduire la condition que l'inclinaison de la tangente est nulle au sommet M de la flèche pour obtenir la relation voulue. Toutefois, ces calculs étant un peu laborieux, nous donnerons immédiatement le résultat qui se traduit par la formule :

$$N = \frac{E I \times \pi^2}{h^2}$$

E est le coefficient d'élasticité de la substance; I est le moment d'inertie de la section transversale du prisme par rapport à un axe passant par le centre de gravité; π est le rapport connu égal à 3,14 et h la hauteur du support.

Pour une section circulaire, le choix de l'axe du moment d'inertie est indifférent, puisque ce moment est évidemment le même pour tous les diamètres. Il n'en est pas de même pour une section rectangulaire; le moment varie, dans ce cas, suivant l'axe choisi. Si nous désignons par a le grand côté du rectangle et par b le petit côté, le moment d'inertie par rapport à un axe parallèle au grand côté sera :

$$I_a = \frac{a\, b^3}{12}$$

et par rapport à l'axe parallèle au petit côté :

$$I_b = \frac{a^3\, b}{12}$$

Le moment I_a est évidemment plus petit que le moment I_b et par conséquent c'est la valeur de I_a qu'il convient d'introduire dans la formule précédente, car la flexion tend à s'établir dans le sens normal au grand axe, et l'on obtiendra ainsi le minimum de N correspondant à la limite où la flexion est prête à se produire au moindre choc déterminant la rupture de l'équilibre.

On voit que la limite de N dépend de la hauteur h du prisme; pour une même section et un même moment d'inertie la valeur de N est inversement proportionnelle au carré de la hauteur, par conséquent en doublant la hauteur d'un même support on ne pourra plus lui faire supporter, sans risque de flexion, qu'une charge quatre fois moindre.

Dans la colonne considérée, nous n'avons supposé que deux

points fixes, le sommet A et la base O; mais on peut caler le support en plusieurs points de sa hauteur et si l'on crée notamment n points fixes également espacés, la limite du poids amenant la flexion est considérablement reculée; en effet, la formule applicable dans ce cas devient :

$$N = n^2 \times \frac{EI\pi^2}{h^2}$$

Ainsi en encastrant le milieu de la colonne, par exemple, ce qui crée un second point fixe et donne $n = 2$, la valeur de N sera quatre fois plus grande.

Il faut remarquer que cette relation ne permet pas de déterminer l'amplitude de la flèche ni par suite le maximum $N \times f$ du moment fléchissant; on ne peut donc en déduire la valeur de la pression R par unité de surface de la fibre la plus chargée. C'est à l'expérience qu'il faut avoir recours pour déterminer pratiquement les dimensions transversales à donner aux supports, suivant leur hauteur et la charge qu'on leur impose.

Le célèbre architecte Rondelet a fait de nombreuses expériences à ce sujet et a déterminé les charges de rupture de prismes dont la hauteur variait avec la section. Les résultats ont montré que la résistance des supports isolés décroît à mesure que croît le rapport $\frac{h}{b}$ de leur hauteur à la plus petite dimension de leur section transversale. Pour des valeurs de ce rapport variant de 1 à 72, Rondelet a trouvé que la charge de rupture par centimètre carré variait de 420 à 17,5 kilogrammes. Rondelet admet que la charge pratique ne doit jamais dépasser le 1/7 de la charge de rupture, pour des poteaux en bois chargés d'une manière permanente; la charge pratique dans les exemples choisis doit varier ainsi de 60 kilos à 2 kil. 5 par centimètre carré de section transversale. Les résultats des essais de Rondelet sont indiqués au complet dans les Aides-Mémoires.

On peut toutefois, en s'aidant de la théorie et de l'expérience, établir une formule pratique pour le calcul des dimensions transversales des supports isolés.

Reprenons, en effet, la formule donnée plus haut :

$$N = \frac{EI\pi^2}{h^2}$$

et remplaçons I par sa valeur; si le poteau est à section carrée de côté a, nous aurons :

$$I = \frac{a^4}{12}$$

Et il viendra après substitution :

$$N = \frac{E\pi^2 a^2}{12 h^2}$$

d'où :

$$\frac{N}{a^2} = \frac{N}{\omega} = \frac{E\pi^2}{12} \times \left(\frac{a}{h}\right)^2$$

La quantité $\frac{E\pi^2}{12}$ est un coefficient constant qui ne dépend que de la nature des matériaux utilisés; posons donc pour simplifier :

$$\frac{E\pi^2}{12} = A$$

la formule ci-dessus se réduira à :

$$\frac{N}{a^2} = \frac{N}{\omega} = A \times \left(\frac{a}{h}\right)^2$$

Que l'on peut encore écrire :

$$N = A \times \frac{a^4}{h^2}$$

Si la section transversale est un rectangle de grand côté a et de petit côté b, le moment d'inertie sera :

$$I = \frac{ba^3}{12}$$

et la formule deviendra :

$$N = A \times \frac{ba^3}{h^2}$$

Ces formules ont été établies par l'habile expérimentateur anglais Hodgkinson. De son côté, le général Morin a déterminé expérimentalement les valeurs à attribuer au coefficient A pour diverses essences de bois et il a établi le tableau ci-après :

Chêne fort : A = 25650 kilos.
Chêne faible : A = 18.000.
Sapin rouge, sapin blanc faible et pin résineux : A = 21.420.
Sapin blanc ferme et pin jaune : A = 16.600.

Pour le chêne fort, par exemple, la formule à appliquer sera, dans le cas d'une section carrée :

$$N = 25.650 \text{ kil.} \times \frac{a^4}{h^2}$$

Dans les conditions d'expérience du général Morin, N représente la charge pratique totale en kilogrammes et les dimensions a et h du support doivent être exprimées en centimètre.

Le général Morin conseille de ne pas soumettre les poteaux en bois à des charges pratiques supérieures au 1/10 de la charge de rupture.

Comme application de ces formules, supposons que l'on veuille déterminer les dimensions à donner à un poteau en bois de chêne faible de 5 mètres de hauteur et de section carrée, devant supporter une charge de 5000 kilogrammes. La formule à appliquer sera :

$$N = 18.000 \frac{a^4}{h^2} = \frac{18.000 \times a^4}{500^2}$$

en exprimant la hauteur en centimètres; on tire de cette expression :

$$N = 5000 = \frac{18.000}{250.000} a^4$$

d'où l'on a :

$$a^4 = \frac{5000 \times 250}{18} = 69.440$$

En extrayant une première fois la racine carrée, on obtient:

$$a^2 = \sqrt{69.440} = 263{,}51$$

Et enfin :

$$a = \sqrt{263{,}51} = 16^c23$$

On adoptera 16c5 pour le côté du carré et la section sera égale à 272 centimètres carrés.

Dans ces conditions, le poteau ne fléchira pas sous la charge, mais il faut encore que la section ω soit telle qu'elle résiste à l'écrasement; si nous appelons Re la résistance à l'écrasement par unité de section, nous devrons avoir :

$$N = R_e \omega$$

C'est-à-dire que la section ω devra être au moins égale et plutôt supérieure à la valeur tirée de cette relation.

De même, on peut écrire :

$$R_e = \frac{N}{\omega}$$

et pour l'exemple numérique choisi :

$$R_e = \frac{5000}{272} = 18\text{k}.4$$

Cette charge est notablement inférieure à la charge pratique que peut supporter un poteau en chêne, suivant la direction de ses fibres et qui peut atteindre 66 kilogrammes par centimètre carré; le poteau calculé sera donc dans d'excellentes conditions pour résister aux efforts de compression.

DYNAMIS.

QUESTIONS LYONNAISES

LA RECONSTRUCTION DU PONT DE LA GUILLOTIÈRE

Il avait été question, il y a quelques mois, d'étudier de nouveau l'éventualité de reconstruction du pont de la Guillotière et les anciens projets devaient servir de base à cette étude.

Après quelques semains d'agitation, au cours desquelles nos diverses Administrations paraissaient s'occuper sérieusement de cette affaire, le silence se fit et, actuellement, personne ne semble s'intéresser à cette question, pourtant si importante.

L'utilité et même la nécessité de la reconstruction ne font cependant aucun doute ; les ingénieurs ont signalé à différentes reprises les dangers que présente le maintien du pont actuel, vieux de plusieurs siècles, et qui menace de s'effondrer sur certains points ; d'autre part, la circulation devient très difficile sur cet étroit passage et des accidents fort graves se produiront forcément, par suite de l'essor continu des moyens de locomotion.

L'encombrement est déjà intense à certaines heures de la journée, malgré l'amélioration relative apportée par la mise en service du pont de l'Université, et cet état de choses ne pourra que s'accentuer dans l'avenir, au risque de produire de véritables catastrophes, car, forcément, le pont de la Guillotière sera le lieu de jonction obligé de la plupart des véhicules ayant à traverser le Rhône, à destination du populeux troisième arrondissement, ou *vice-versa*.

L'accroissement de la population est, en effet, tellement rapide pour les quartiers de la rive gauche et la banlieue, Villeurbanne-Montchat-Monplaisir, qu'il faut prévoir une extension considérable de la circulation et l'établissement de nouvelles lignes de tramways qui compliqueront encore la situation présente.

Il nous paraît, d'ailleurs, inutile d'insister davantage sur la nécessité de remplacer ce vieux pont, la grande majorité de nos compatriotes étant certainement convaincus, comme les ingénieurs qui se sont occupés de la question, de l'urgence qu'il y a à se décider à entreprendre cette reconstruction indispensable.

Il faudra donc se hâter à poursuivre les études, si l'on ne veut pas s'exposer à subir, avant peu d'années, un état de choses intolérable, les travaux de réfection devant exiger au bas mot trois ou quatre ans à partir du jour où tout sera décidé.

Nous avons déjà indiqué, en ce qui concerne les détails d'exécution du futur pont, quelles étaient les idées admises, au moment où la question fut de nouveau posée, par le service de la Voirie et la Municipalité, et nous rappelons que nous avons alors protesté contre l'intention d'adopter la largeur de 20 mètres, donnée aux ponts construits ces dernières années.

Il est bien évident que cette dimension deviendrait rapidement insuffisante, et ce serait faire œuvre de mauvaise administration que de ne pas prévoir les besoins futurs de la circulation. Or, si l'on voulait réellement tabler sur les nécessités de l'avenir, il ne serait pas exagéré de compter sur une largeur de 30 mètres, soit 18 mètres de chaussée et deux trottoirs de 6 mètres. Il n'y aurait rien de trop, eu égard aux nombreuses lignes de tramways existantes ou à prévoir et à l'augmentation constante du nombre d'automobiles.

A la rigueur, on pourrait se contenter de 27 ou 25 mètres de largeur totale, mais ce serait, cependant, croyons-nous, une économie mal entendue que de réduire les dimensions du pont, qui restera sûrement, et de beaucoup, le plus fréquenté de la ville.

Nous espérons que les auteurs du projet s'en rendront compte et qu'ils seront suivis par les Administrations intéressées, lesquelles tiendront à honneur, sans doute, d'adopter une solution répondant à tous les désidérata de la situation actuelle et des progrès futurs.

En outre, il sera convenable de se préoccuper de l'aspect architectural et de chercher à produire une œuvre artistique du meilleur goût, soit en mettant au concours le dessin d'ensemble et détaillé des parties vues, en suivant les grandes lignes et dimensions de l'ossature, qui seront établies par les calculs des ingénieurs, soit en s'adressant à l'un de nos plus réputés architectes, lesquels sont légion dans notre bonne cité lyonnaise.

Bien entendu, *la Construction lyonnaise*, fidèle à son programme, préférerait la mise au concours, mais, si cette manière de faire devait éloigner la plupart de nos dinstingués maîtres lyonnais, nous nous rangerions à l'avis compétent de nos Comités régionaux d'architectes.

En tout cas, et quelle que soit la décision qui sera prise, nous appelons tout particulièrement l'attention des futurs auteurs du projet définitif et de nos édiles qui autoriseront la carte à payer, sur l'intérêt qu'il y aurait à créer, aux deux débouchés du pont, de vastes dégagements monumentaux en saillie sur le bas-port du Rhône. Ainsi, par exemple, il suffirait d'établir, de chaque côté du pont, un avant-quai circulaire, du côté de la place Raspail, s'avançant de 40 à 50 mètres sur ledit bas-port, et formant ainsi, avec la largeur du pont, une demi-ellipse de 110 à 130 mètres de longueur dans le sens de la rive, par 40 à 50 mètres dans le sens perpendiculaire, ornée de balustrades et de motifs décoratifs, d'où l'on aurait une vue directe sur le magnifique panorama du cours du Rhône et où l'on pourrait installer des parterres fleuris complétant le square actuel.

Cette installation produirait, sans doute, le plus heureux effet décoratif et embellirait l'aspect de cette partie de la ville.

On pourrait faire la même chose du côté de la rue de la Barre (quoique d'une façon moins grandiose, puisque le bas port est plus restreint à cet endroit), ce qui faciliterait les dégagements des quais de l'Hôpital et de la Charité.

Enfin, nous demandons à ce que l'on examine la possibilité de rectifier le cours du Rhône entre le pont Lafayette et le confluent, de manière à permettre ultérieurement l'arrivée de bateaux de promenade jusqu'au centre de la ville, ce qui ne peut se faire actuellement, à cause de la faible largeur des arches du vieux pont de la Guillotière et de la formation des bancs de graviers que la diminution de vitesse provoque en différents endroits où le Rhône devient trop large.

De la sorte, on pourrait faciliter l'installation de services réguliers, analogues à ceux du Rhin, pour la visite des pittoresques contrées arrosées par notre beau fleuve.

SINED.

BIBLIOTHÈQUE LYON

PETITES ET GRANDES VILLAS

Villas à vendre ou à louer ! Il y en a beaucoup dans toutes les directions, sur le parcours des tramways, encore plus à leur point terminus. Pimpantes, coquettes, dans tout l'éclat du neuf, les unes sur des hauteurs d'où la vue sur la ville et le Rhône est pleine d'attraits, les autres enfouies dans des bouquets d'arbres, nids charmants pour y passer les mois de chaleur torride ; ces villas ont été construites par des architectes soucieux d'attirer les regards par l'élégance des lignes extérieures, la diversité des formes, l'ornementation des façades s'harmonisant avec le site, et surtout désireux de séduire les visiteurs par le confort et la commodité de l'intérieur, afin de provoquer la vente ou la location.

A quoi bon les citer ! Trop longue serait la liste. Qui, du reste, ne les a pas remarquées, même admirées au hasard de ses promenades ? Qui n'en a pas entendu parler ? Elles répondent à un besoin, à une mode de villégiature de plus en plus accentuée. La suppression de l'octroi de Lyon n'a pas arrêté l'exode d'une grande partie de la population dans la banlieue, où l'air est plus pur, la tranquillité plus grande, l'indépendance plus absolue. Là, le soleil visite plus facilement la demeure, et, dans le jardin, les enfants prennent les ébats nécessaires à leur développement. Que d'avantages en compensation de la course, parfois pénible pour le chef de famille, appelé par ses affaires journellement en ville ! Aussi n'est-il pas étonnant que leur vogue ait sollicité une construction intensive. Pendant un certain temps, architectes et entrepreneurs se surmenaient. C'était à qui arriverait le premier à satisfaire au goût du public. Et pourtant, l'on est frappé de voir que tant de villas restent inoccupées, des plus élégantes, des plus somptueuses.

Peut-être en est-on revenu, de l'engouement d'habiter toute l'année ce que nous appelons pompeusement la campagne ? L'instruction des enfants et l'isolement pendant l'hiver sont les causes dominantes de ce revirement. En pleine campagne, c'est autre chose ; la vie de château est même à envier. Chasses, réceptions, promenades alternent avec les occupations de la ferme et l'entretien des bêtes. Mais ici, le jardin sans fleurs, les arbres dépouillés de leur parure, l'horizon embrumé attristent ; de plus, la boue des chemins, plus incommodante que la neige, empêche de sortir. Décidément, l'idéal est de posséder deux habitations : l'une en ville pour l'hiver, l'autre à la campagne, pour y passer les vacances. C'est là le rêve réalisé par ceux que favorise la fortune, ou bien la marche brillante des affaires, ou bien le cumul de forts traitements.

Indépendamment de ceux-ci, une masse compacte de petits employés et de fonctionnaires aimeraient bien vivre quelques mois en dehors de la grande cité à l'air anémiant, tout en pouvant vaquer à ses occupations. Lord Rosebery a dit : « On travaillera utilement pour la race en ayant souci de tous ceux qui s'étiolent, s'avilissent et se déshonorent dans d'immondes logis et par ces immondes logis même. » Il faut dire qu'on est sur le point d'en finir avec le logement insalubre et fétide, par la création d'habitations à bon marché et salubres, que diverses Sociétés ont élevées aux portes de la ville. Des entrepreneurs ont aussi construit des petites maisons individuelles, sans art, il est vrai, dans la forme des boîtes à mouches découpées dans le papier par les enfants, mais saines et propres. C'est pour cela qu'on demande l'art pour la foule populaire. « Cette beauté qu'on appelle l'Art, dit le grand socialiste anglais, William Morris, pour employer ce mot dans le sens le plus large, est une véritable nécessité de la vie, si nous ne voulons pas nous contenter d'être moins que des hommes. » Une Société de l'art populaire, ou de l'art à bon marché, est organisée ; il est à espérer qu'elle fonctionnera bientôt. On a donc fait beaucoup pour les avilis et les déshonorés de lord Rosebery ; il reste à faire pour les étiolés.

Les étiolés ! L'expression n'est pas trop forte, si l'on s'en rapporte à cette loi de l'hygiène : les espaces libres sont la vie des grandes agglomérations. Eh bien, Lyon possède quatre fois moins d'espaces libres que Londres, et Paris trois fois moins. Que leur faut-il, à ces étiolés ? Une maisonnette de trois pièces, avec une vue, de l'ombrage et un jardinet. On trouve à louer des appartements dans des clos, mais les nombreux locataires y sont gênés, si bien qu'après un essai d'une saison, ils ne sont pas tentés d'y revenir. Qu'ils fassent alors construire d'après leur plan la maisonnette qui leur convienne, ou bien qu'ils plantent sur une terrain, préalablement acheté, une maisonnette en bois de Norvège, comme Rochefort, il y a quelques années, l'a fait, même luxueusement, dans les sables de Bénerville, sur le bord de la Manche, à deux pas de Trouville et de Deauville. La maisonnette est transportable ; une fois elle est ici, là une autre fois. Soit. Et nos ouvriers du bois y trouveraient leur profit, eux qui végètent, les commandes étant rares, quand, autrefois, ils avaient grand travail, dont ils s'acquittaient très bien. Mais tout cela ne donne pas une solution. Celui qui a un petit traitement, s'il est sage et s'il veut faire face à ses affaires, ne peut que louer à un prix modéré une modeste maison. C'est logique.

Balzac venant demander à l'éditeur Charpentier une avance de 500 francs sur son prochain volume, exprimait le désir de faire construire un noble bâtiment de briques, orné de pierres vermiculées aux angles, aux portes et aux fenêtres, coiffé de grands combles à quatre pans percés d'œils-de-bœuf. Il voulait aussi, de chaque côté de cette maison à deux étages, surmontée de deux beaux bouquets de plomb aussi fleuris que ceux de l'Institut, un peu en arrière et dissimulés par des massifs, des pavillons pour loger bêtes et gens. Comme son imagination faisait tous les frais, il voulait encore derrière son château... en Espagne, jardin à l'anglaise, petit parc, étang bien empoissonné, potager, verger, que sais-je ? De plus, une grille de fer d'un travail exquis, une fois ouverte, une avenue seigneuriale de quatre belles rangées d'ormes devait conduire les amis à son logis somptueusement aménagé.

L'auteur de la *Comédie humaine* pouvait tout au moins caresser l'espoir que sa gêne ne serait que momentanée, espoir absolument défendu à celui qui touche un traitement fixe. C'est pourquoi je demande aux constructeurs de petites villas bien simples, d'un prix de location très modique ; elles se loueraient, j'en ai la conviction, quand même elles seraient jumelles, tandis que les grandes villas sont improductives la plupart du temps.

A. TUOTIOP.

AVIS

Nous prions* Messieurs les Architectes *auteurs de projets de travaux communaux, de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication.

BIBLIOTHÈQUE du PALAIS des ARTS LYON

FÉDÉRATION RÉGIONALE

DES

CHAMBRES SYNDICALES D'ENTREPRENEURS

DE L'EST ET DU SUD-EST

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale des délégués de la Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est s'est tenue le dimanche 8 octobre, à 9 h. 1/2 du matin, dans la superbe salle des fêtes de l'hôtel de ville de Moulins.

Le bureau a été ainsi constitué : MM. Bornarel, de Villefranche, président de la Fédération, président ; Chevalier, président de la Chambre syndicale de Moulins, assesseur ; Arnaud, de Villefranche, assesseur ; Desseigné, secrétaire général de la Fédération ; L. Robert, secrétaire de la Fédération ; B. Myard, trésorier de la Fédération.

Plus de deux cents congressistes assistaient à la réunion. La Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon était représentée par M. Berlie, son président, MM. Jamot, Gagnieu, Pétavit, Labasse, Soulier, et M. Michel, son infatigable et dévoué délégué.

Les délégués de 23 Chambres syndicales, au nombre de 64, représentaient 3.096 adhérents.

L'Assemblée approuve le projet de statuts de la Fédération nationale, tel qu'il a été élaboré par la Commission des 35.

Toutefois, sur la proposition de la Chambre syndicale de Mâcon, elle adopte à l'unanimité deux modifications.

L'une à l'article 6, « tendant à ce qu'une Fédération ne puisse se constituer à l'avenir qu'autant qu'elle réunira mille membres et les Chambres syndicales d'au moins cinq départements ».

L'autre à l'article 13, « tendant au renouvellement par tiers et non par moitié des membres du Comité directeur de la Fédération nationale ».

Ont été adoptés les vœux suivants, présentés par les diverses Chambres syndicales :

Solidarité patronale en temps de grève *(Villefranche)* ;

Remboursement du cautionnement aux entrepreneurs aussitôt après la réception provisoire des travaux et le règlement du mémoire qui les concerne *(Chalon-sur-Saône)* ;

Unification du mode de métré des travaux en France *(Moulins)* ;

Démarches à faire auprès de la Fédération nationale, pour que les vœux antérieurement émis par la Fédération du Sud-Est aboutissent au plus tôt *(Bourg)*.

Réglementation du travail, conformément au vœu émis à Lyon, tendant à étendre à tous les travaux du bâtiment exécutés, soit en chantier, soit à l'atelier, les dérogations admises pour les maçons, couvreurs, terrassiers et charpentiers *(Nevers)*.

L'Assemblée a prononcé l'admission à la Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est des Chambres syndicales et Syndicats de Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Roanne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Romans, Bourgoin et Valence.

Il a été néanmoins formellement spécifié que l'inféodation de Marseille à ladite Fédération n'était que provisoire et cesserait du jour où la Fédération du Midi serait définitivement constituée.

Lyon a été désigné comme nouveau siège de la Fédération de l'Est et du Sud-Est. La réunion du prochain Congrès aura lieu à Lyon, au début de l'année 1906.

A la suite de la réunion, un grand banquet a été offert aux délégués, à l'issue duquel des toasts furent portés par M. Chevalier, président de la Chambre de Moulins, présidant le banquet ; Bornarel, président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, président de la Chambre de Villefranche-sur-Saône ; Berlie, président de la Chambre de Lyon ; Jean Lambert, président du Syndicat de Marseille ; Roux, président de la Chambre de Saint-Etienne, et Tallins, directeur du *Bâtiment du Sud-Est*.

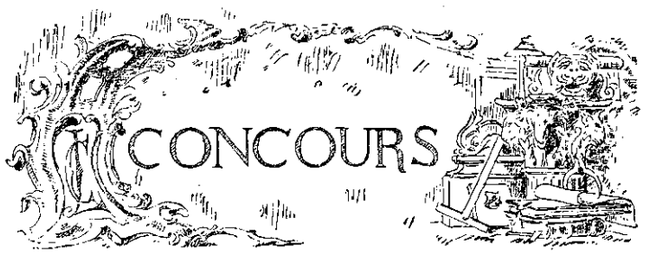

LYON

CONCOURS PONTHUS-CINIER

Les inscriptions pour le concours de 1906 seront reçues au secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, du 14 au 31 octobre, inclusivement. Sont admis à concourir les artistes des deux sexes, natifs des départements du Rhône ou de l'Ain, et justifiant, par la production d'un extrait de leur acte de naissance, qu'ils sont âgés de moins de trente ans au moment de l'ouverture de la période d'inscription. Sujet imposé pour le concours : « Un paysage au point de vue décoratif. »

MINISTÈRE DE LA MARINE

APPAREILS DE CHAUFFAGE

Un concours va être ouvert par la marine nationale pour la fourniture et l'installation des appareils de chauffage et de l'étuve à désinfection de l'infirmerie du 5e dépôt des équipages de la flotte.

Les constructeurs qui désirent prendre part au concours sont invités à en adresser la demande au directeur des travaux hydrauliques avant le 28 octobre 1905.

Ils devront joindre à cette demande toutes références utiles établissant qu'ils sont en mesure de faire l'installation dont il s'agit.

Le programme du concours leur sera adressé ultérieurement, s'il y a lieu.

VICHY

CONSTRUCTION DE PLANCHERS EN CIMENT ARMÉ *(Résultats)*.

A la suite du concours ouvert par la Ville de Vichy pour la construction des planchers en ciment armé du nouveau groupe scolaire du quartier de la Glacière, M. Gaudron, entrepreneur à Vichy, concessionnaire pour la région du système Hennebique, a été déclaré adjudicataire, au prix de 11.600 francs.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

*** ALLIER. — Voici quels sont les travaux prévus à *Moulins* : agrandissement de l'école Gaspard-Roux, 28.000 francs ;

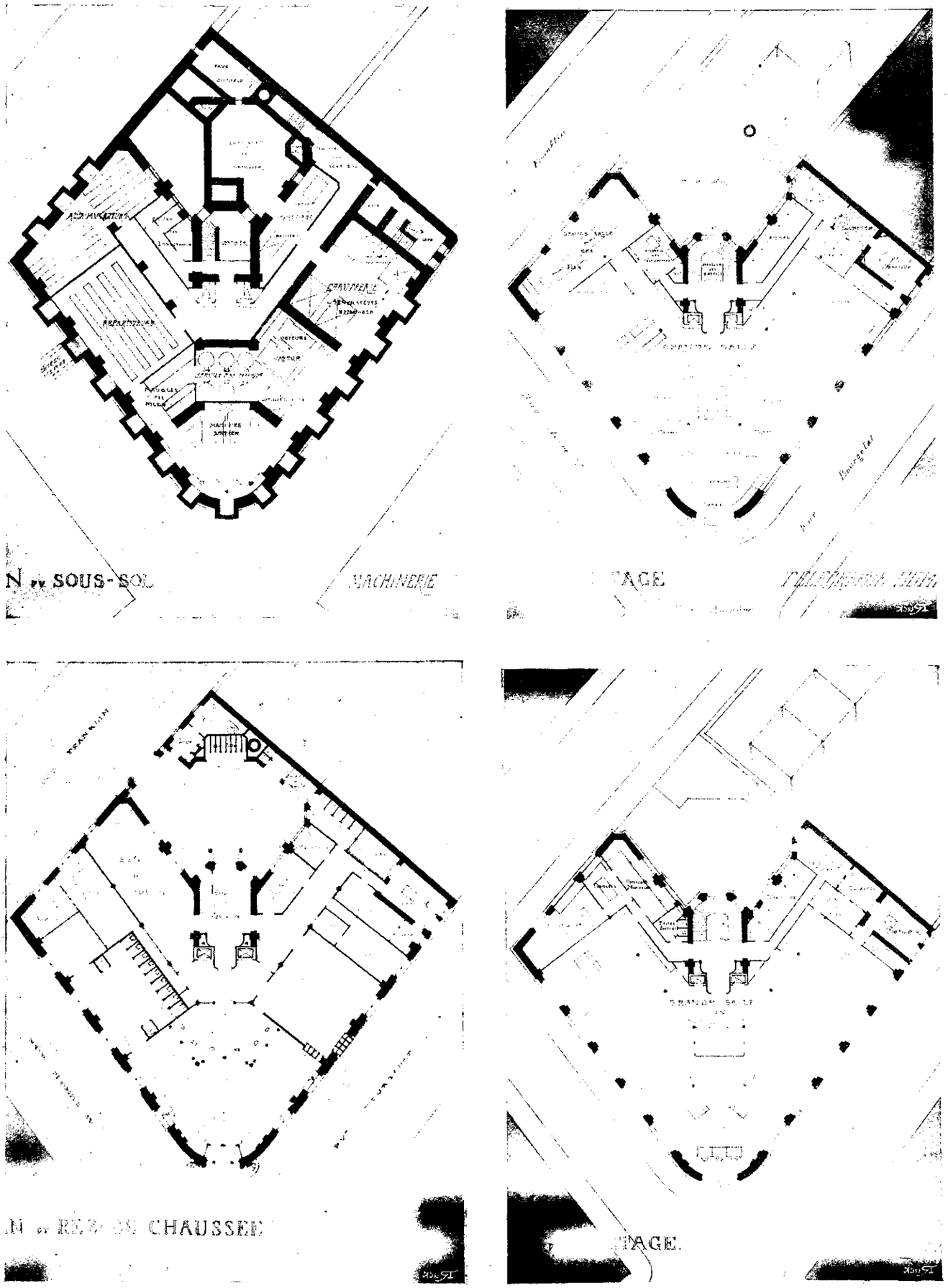

CONCOURS POUR L'HOTEL DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES A LYON.

DEUXIÈME PRIME. — Architectes MM. F. Clermont et E. Riboud.

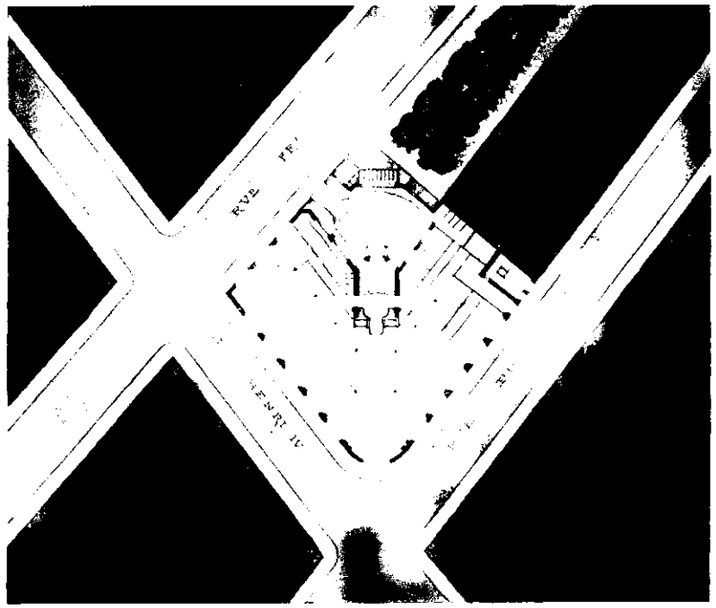

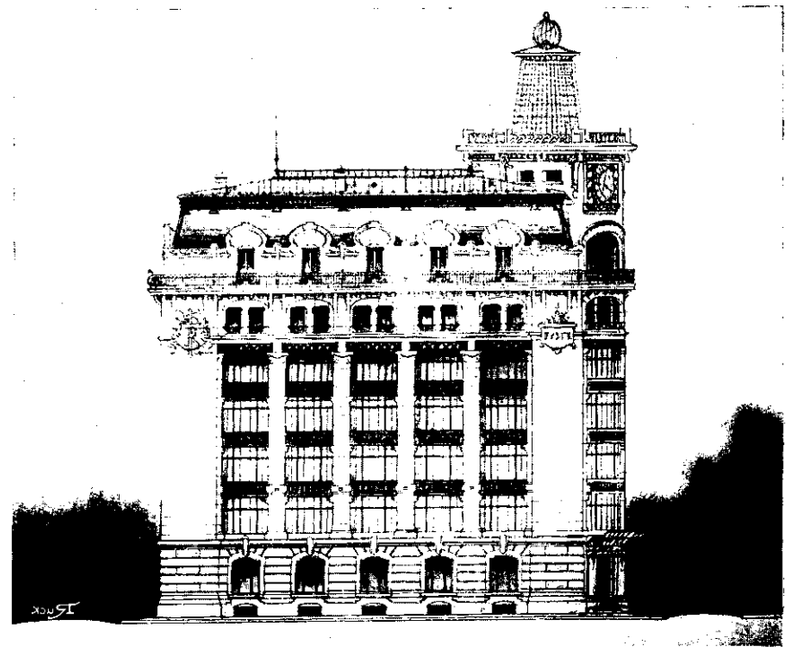

Façade sur la rue Henri IV.

(La façade sur la rue Bourgelat est du même type).

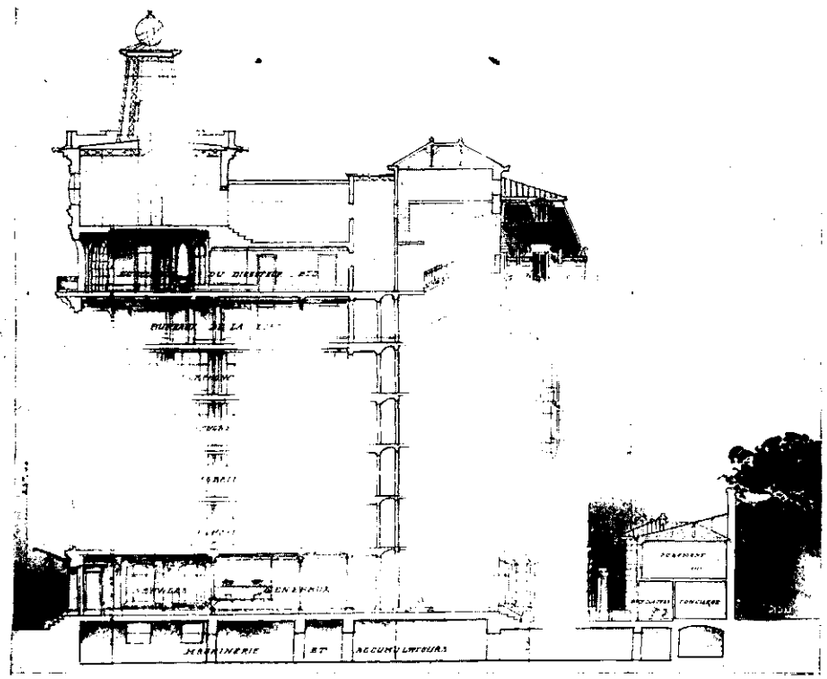

Coupe sur le grand axe.

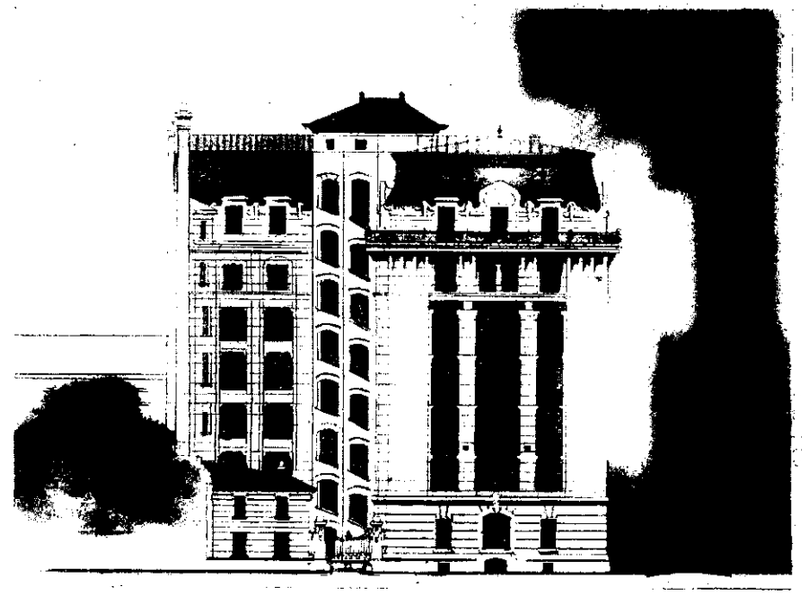

Façade sur la rue Franklin.

CONCOURS POUR L'HOTEL DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, A LYON. — *DEUXIEME PRIME*, Architectes : MM. F. Clermont et Riboud.

construction d'une salle de dessin à l'école de la rue des Frères, 8.000 francs ; agrandissement du groupe scolaire de la Madeleine, 12.000 francs ; modification de l'éclairage public, par la substitution des becs Auer aux becs actuels, 20.000 fr. ; construction d'un égout avenues Alsace-Lorraine et Meunier, 70.000 francs ; élargissement du pont des Bataillots, 10.000 fr.

*** Ardèche. — Le pont de la gare de *Saint-Martin-de-Valamas*, devenu trop étroit, doit être remplacé par un nouveau pont plus large.— Les municipalités de *Lavilledieu*, *Darbres*, *Lussas* et *Saint-Germain* étudient en commun un projet d'adduction d'eau potable.

*** Doubs. — Le Conseil municipal de *Pontarlier* a nommé une Commission chargée d'étudier un projet d'établissement d'hôtel des Postes ; il a voté, pour des améliorations à faire à l'école maternelle, 4.946 fr. 84, et, à l'école communale, 2.334 fr. 94.

*** Haute-Savoie. — La construction d'un abattoir à *Annemasse* est prévue pour 85.000 francs ; la construction d'un étage sur le groupe scolaire pour 12.0000 francs ; enfin, un projet élaboré par M. Crochat, agent-voyer, est à l'étude pour l'adduction d'eau ; les travaux s'élèveraient à 150.000 fr.; une somme de 1.000 francs a déjà été votée pour l'étude de la captation d'une source dans le haut de *Voiron*. — M. Engle, architecte, a dressé un projet de construction de groupe scolaire à *Evian-les-Bains*. — Voici, d'autre part, les projets de constructions scolaires : groupe à *Leschaux ;* grosses réparations, mur de soutènement et clôture de l'école à *Messery ;* aménagement de l'école d'*Etrembières* et construction d'une école mixte au *Pas-de-l'Echelle ;* agrandissement du groupe de *Doussard ;* réfection de mobiliers scolaires à *Choisy ;* construction d'une école à *Chens*.

*** Isère. — On étudie un projet d'adduction d'eau à *Saint-Siméon-de-Bressieux*. — Une subvention de 26.260 fr. est affectée à la commune de *Dolomieu*.

*** Jura. — Un devis de 3.600 francs a été établi pour réparations à effectuer à l'église de *Champrougier*.

*** Saône-et-Loire. — La construction d'un groupe scolaire à *Saint-Vallier* est prévue avec 56.900 francs de travaux.

NÉCROLOGIE

CHARLES TEXTOR

M. Charles Textor, sculpteur lyonnais, vient de mourir dans les derniers jours de septembre.

Né à Lyon le 31 août 1835, il avait d'abord suivi les cours de l'Ecole des Beaux-Arts, puis était parti à Paris, où il fréquenta les ateliers de Perraud et de Danguin, qui furent ses maîtres. Sa première exposition date de 1858, il avait vingt-trois ans. Depuis lors, il ne se passa guère d'années qu'il ne fît des envois aux Salons parisiens et lyonnais.

Parmi ses œuvres les plus remarquables, il faut signaler en premier lieu la *statue d'Ampère* (1888), qui valut au statuaire les palmes académiques des mains du président Carnot, venu en notre ville pour l'inauguration du monument. Citons ensuite le *buste de Joséphin Soulary*, le *buste de A. Berjon*, tous deux au Musée de Lyon, dans la galerie des Lyonnais dignes de mémoire ; le *buste de Henry Tabareau, ancien doyen de la Faculté des sciences*, au musée de l'Ecole de la Martinière ; le *médaillon de Claude Martin ;* le *Lion blessé* qui décore le monument des Enfants du Rhône, à l'entrée du parc de la Tête-d'Or, dont le groupe des personnages, de Pagny, fait généralement oublier la part prise par Textor dans l'ornementation de l'œuvre ; le *buste de Burdeau*, et, enfin, le *buste du Dr Gailleton*, ancien maire de Lyon, qui furent ses amis.

M. Textor fut, pendant un certain nombre d'années, professeur à la Martinière, puis chargé du cours de modelage à l'Ecole supérieure municipale.

Lyon perd en lui un artiste consciencieux et sincère.

Ses funérailles ont eu lieu le dimanche 1er octobre, au cimetière de la Croix-Rousse.

Sur la tombe, M. Alexis Bertrand, professeur à l'Université de Lyon et correspondant de l'Institut, a prononcé l'éloge du défunt et retracé, en un discours ému, ce que fut la vie de Charles Textor, ce que fut et ce que sera son œuvre.

Artiste toujours épris de conception nouvelle, travailleur consciencieux jusqu'à son dernier jour, Textor laisse inachevée une œuvre empreinte d'une haute pensée philosophique, qui lui avait été commandée par Mme B... Nous espérons que des mains amies termineront cette œuvre, en lui laissant son originalité d'expression, et qu'il nous sera donné de la voir figurer au prochain Salon de 1906.

PIERRE MICIOL

Le 10 courant, est mort à Lyon M. Pierre Miciol, peintre et graveur de talent, président honoraire de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

Pierre Miciol, né à Lyon, le 21 décembre 1833, commença ses études à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon et les continua avec succès à celle de Paris, où il obtint pour la gravure, en 1861, le premier Grand-Prix de Rome. Pendant son séjour à la Villa Médicis, il fit, d'après les grands maîtres, dont il avait le culte porté au plus haut degré, une quantité de dessins et de copies à l'aquarelle. Nous citerons, entre autres, parmi les nombreux dessins qu'il fit à Rome, la *Vision d'Ezéchiel*, d'après Raphaël, que l'on peut admirer au Musée de Lyon.

Il était admirablement doué : la distinction et la sûreté de son dessin furent très remarquées aux Expositions de la Société des Amis des Arts, où ses œuvres figurèrent avec honneur à partir de 1868.

Il fut chargé pendant de longues années, par cette même Société, d'exécuter une quantité de gravures d'après les tableaux des maîtres du Musée de Lyon.

Cependant, cet artiste de race ne donna jamais toute sa mesure. Comme tant d'autres Lyonnais, il ne sut point se faire valoir. Son insouciance recula devant les démarches qu'eût exigées le développement normal de sa carrière.

Nul ne fut moins avide de publicité. Au lieu d'attirer l'attention sur soi-même, il commentait finement les œuvres des camarades. Professeur à l'Ecole municipale de dessin des Brotteaux, il délaissa peu à peu les travaux personnels, se contentant de « causer » avec esprit ses projets de travaux.

Miciol s'essaya aussi à la peinture, mais il laisse surtout d'excellents portraits au crayon, d'une sobriété digne du maître qu'il était.

A son retour de Rome, Miciol avait créé à Lyon un atelier de vitraux, dans lequel, sous la direction du maître, de nombreux et intéressants travaux furent exécutés pour différentes églises de la région.

Parmi tous ses œuvres, la note qui précise le mieux l'artiste qu'était Miciol, c'est la quantité de petits croquis pris sur le vif qu'il exécutait journellement et dont beaucoup font partie de collections d'amateurs lyonnais. Miciol fut un professeur de dessin éminent et de nombreux élèves ont pu apprécier

les bons conseils du maître qui, en 1873, avait été nommé officier d'Académie.

PIERRE PICHON

Nous apprenons le décès, le 14 octobre, à l'âge de soixante-treize ans, de M. Pierre Pichon, géomètre-expert, ancien président du Syndicat des géomètres-experts du département du Rhône.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Dépôt des listes électorales consulaires.

Conformément aux prescriptions de la loi du 8 décembre 1883, art. 4, les listes générales des électeurs appelés à prendre part à la nomination des membres des Tribunaux de commerce de Lyon, Villefranche et Tarare, seront déposées, le *31 octobre courant*, aux greffes de ces Tribunaux. Les listes spéciales des électeurs de chacun des cantons du ressort desdits Tribunaux seront déposées, le même jour, aux greffes des Justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce dépôt, *soit du 1er au 15 novembre inclusivement*, tout commerçant patenté du ressort, et, en général, tout ayant droit compris dans l'article 1er de la loi du 8 décembre 1883, pourra exercer ses réclamations, soit qu'il se plaigne d'avoir été indûment omis, soit qu'il demande la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations seront portées devant le Juge de paix du canton, par simple déclaration faite, sans frais, au greffe de la Justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question.

La nouvelle jurisprudence prudhomale.

Dans son audience de mardi 3 octobre courant, le Conseil, sous la présidence de M. Bal, juge de paix du VIIIe canton, faisant application de l'article 1780 du Code civil modifié, a rendu un jugement aux termes duquel une indemnité est accordée à un ouvrier pour brusque rupture du contrat de louage.

Par un deuxième jugement, le Conseil a reconnu la légitimité d'une demande en dommages-intérêts formulée par deux ouvriers que l'on avait fait venir d'une ville voisine pour occuper des emplois dans une maison en grève, et alors que cette particularité ne leur avait pas été signalée dans la correspondance échangée.

Le Conseil, faisant droit à cette demande, a condamné le patron à payer aux demandeurs une double indemnité pour déplacement et temps perdu.

Enquêtes.

1° *Création d'une place et de diverses voies publiques, entre la limite ouest de la nouvelle emprise du chemin de fer de Lyon à Genève, le cours Vitton, le boulevard des Brotteaux et le cours Lafayette ;*

2° *Ouverture de six portions de voies publiques sur les terrains déclassés du fort des Brotteaux, situés à l'est de ladite emprise ;*

3° *Création de passages traversant par-dessous la nouvelle emprise du chemin de fer.*

Cette enquête a pour but d'obtenir, pour la Ville de Lyon, en vue de la réalisation des opérations ci-dessus indiquées, l'autorisation :

a) D'acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation en vertu des dispositions de la loi du 3 mai 1841, les immeubles compris dans le projet, teintés en jaune orangé sur le plan des lieux ; *b)* de rétrocéder à l'Etat les terrains représentés sur le plan par une teinte rose et formant l'assiette d'une rue coudée B (4e section, 1re partie) à déclasser.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du dimanche 8 octobre 1905, dans les bureaux de la mairie du VIe arrondissement, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire-enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra, à ladite mairie, pendant trois jours, les lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 octobre 1905, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations ou oppositions que les intéressés auraient à produire sur l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Déclassement et suppression de la rue coudée dénommée B, située dans la 4e section, 1re partie des anciens terrains militaires de la rive gauche du Rhône.

Fixation des alignements d'une partie de la rue A (boulevard du Sud), de la rue Bancel prolongée à l'avenue des Ponts du Midi.

Rétrocession à l'Etat du sol de la rue coudée B.

Les pièces de ces projets resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du mercredi 11 octobre 1905, dans les bureaux de l'état-civil du IIIe arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire-enquêteur, spécialement désigné, recevra, dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les jeudi 26, vendredi 27 et samedi 28 octobre 1905, de 1 heure à 5 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Diplôme d'hygiène.

L'Université de Lyon vient de créer un diplôme d'hygiène destiné non seulement aux médecins, mais aux pharmaciens, aux instituteurs, architectes, ingénieurs, etc., en somme à toute personne s'intéressant par son profession ou ses goûts à l'hygiène sociale. A l'avenir, les préfets, les maires exigeront certainement la possession de ce diplôme pour tous ceux qui toucheront de près ou de loin à l'hygiène publique.

Les cours commenceront le 16 octobre et dureront jusqu'au 20 décembre ,époque de l'examen, qui, subi avec succès, donnera droit au diplôme.

L'enseignement sera fait par une dizaine d'universitaires, sous la direction du professeur d'hygiène à la Faculté de médecine, à la Faculté des sciences, de droit, et même des lettres (hygiène scolaire).

Les candidats (médecins ou non) peuvent s'inscrire jusqu'au 1er novembre, au secrétariat de la Faculté de médecine, bien que les cours commencent le 11 octobre.

Avec les progrès de l'hygiène, cette création répond à un besoin et sera fort bien accueillie.

Inauguration du monument Gaspard André.

L'inauguration du monument élevé à la mémoire de Gaspard André, architecte, aura lieu dimanche, 19 novembre, à 2 heures précises, dans la grande cour du Palais des Arts.

Le buste en bronze, d'une grande ressemblance et d'une intensité de vie remarquable, est l'œuvre du sculpteur J. Chorel; il figurait au Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts de cette année. La partie architecturale, d'une sobriété commandée par l'exiguïté de l'emplacement et par la nature de la galerie même, a été confiée à l'architecte Pascalon.

Construction d'un groupe scolaire dans le quartier Saint-Vincent.

Le Conseil municipal de Lyon a approuvé, dans sa séance du 3 octobre courant, le projet dressé par M. Clermont, architecte, pour la construction d'un groupe scolaire dans le quartier Saint-Vincent, et le rapport du Maire relatif à l'exécution des travaux, que nous avons exposé dans notre numéro du 1er septembre dernier.

Le Centenaire des Prud'hommes.

Le Conseil des prud'hommes de Lyon a nommé une Commission chargée d'étudier un projet de fête destinée à célébrer le centenaire de l'institution des Prud'hommes. Cette fête aurait lieu en juin 1906 ; elle coïnciderait avec la réunion, dans cette ville, du Congrès annuel des Prud'hommes.

Changement de domicile.

MM. Madiot et Brédy, concessionnaires pour le Rhône des ciments de la Porte de France, fournisseurs de matériaux de construction en tous genres, ont transféré leurs bureaux et magasins du quai Pierre-Scize au n° 21 de la rue de la Corderie, Lyon-Vaise.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 16 Septembre au 13 Octobre 1905

LYON

Rue Robert, 88 à 92. — Ateliers. — Propr., M. Luc Court. — Arch., M. Payet.

Rue du Boccage. — Villa. — Propr., M. Queiroux. — Arch., M. Merlin.

Route de Grenoble, angle de la rue des Réservoirs. — Maison. — Propr., M. Pitre. — Arch., M. Pinet.

Avenue des Ponts, 165. — Maison. — Propr., Mme veuve Caro. — Arch., M. Gayet.

Chemin de Sebastopol, 72. — Exhaussements. — Propr., M. Chemin.

Rue Béchevelin, 68. — Hangar et atelier. — Propr., M. Chatagner.

Impasse de la Tour. — Maison. —Propr., M. Lacombe-Gras. — Entrepren., M. Villard.

Rue Boileau angle de la rue Sully. — Exhaussement. — Propr., M. L. Legros.

Chemin de la Scaronne, 17. — Ateliers. — Propr., M. Vivier.

Chemin des Pins, 183. — Maison. — Propr., M. Gallois.

Rue Bossuet, 70. — Exhaussement. — Propr., M. Espirat.

Rue Gandolière, 3. — Maison. — Propr., M. Seyve

Rue Cavenne, 35. — Hangar et clôture. — Propr., M. Bouchard. — Entrepr., MM. Simon et Guillot.

Chemin de Grange-Rouge, 54. — Annexe. — Propr., M. Archambault. — Entrepr., M. Petit.

Rue des Ecoles et rue Vaucanson. — Remise. Propr., M. Férier. — Arch., M. Paume.

Cours Gambetta, 210. — Propr., M. Rattier.

Avenue des Ponts, 161. — Hangar. — Propr., M. Barbier.

Rue de la Part-Dieu, 92. — Hangar. — Propr., M. Peillon.

Rue du Bourbonnais, 77. — Hangar. — Propr., M. Chabanne.

Chemin de la Vitriolerie. — Diverses. — Propr., M. Malécot.

Chemin de la Favorite. — Hangar. — Propr., M. Chambarétan.

Quai Pierre-Scize, 15. — Bâtiment et mur. — Propr., MM. Madiot et Brédy.

Rue Béchevelin, 95. — Maison. — Propr., M. Deschamps.

Rue de la Gaieté, 8. — Maison — Propriétaire, M. Flandrin. — Architecte, M. Nevière.

Cours Gambetta, 279. — Constructions diverses. — Propriétaire, M. Thomas. — Architecte, M. Monin.

Rue Louis-Blanc, 57-59. — Hangar. — Propriétaire, Administration de l'Asile de Nuit.

Rue Tête-d'Or, 92. — Hangar. — Propriétaire, M. Rollero.

Rue de la Pyramide, 84. — Hangar. — Propr, MM. Fauquet et Cie.

Rue Paul-Bert, 272. — Hangar. — Propr., Chocolaterie de l'Univers.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 23 septembre. — *Mairie d'Yzeron.* — Construction d'un mur de soutènement sur le chemin vicinal ordinaire n° 1. Montant des travaux, 1.700 fr. Adjud., M. Pinchon, à Yzeron, 10 p. 100 de rabais.

Allier. — 7 octobre. — *Prefecture.* — Asile d'aliénés de Sainte-Catherine. Reconstruction des bâtiments. 1re section des agités. — 1er lot. Terrassements et maçonneries. Montant des travaux, 69.000 fr. Adjud., M. Loulergue, à Clairavaux (Creuse), 12 p. 100 de rabais. — 2e lot. Charpente. Montant des travaux, 10.000 fr. Adjud., M. Perrin, à Etang-sur-Arroux, 10 p. 100 de rabais. — 3e lot. Couverture et zinguerie. Montant des travaux, 8.000 fr. Adjud., M. Cerclier, à Vichy, 18 p. 100 de rabais. — Section des agités. 6e lot. Terrassements et maçonneries. Mont. des travaux, 54.080 fr. Adjud., M. Loulergue, 12 p. 100 de rabais. — 7e lot. Charpente. Montant des travaux, 10.000 fr. Adjud., M. Perrin, 10 p. 100 de rabais. — 8e lot. Couverture et zinguerie. Montant des travaux, 7.000 fr. Adjud., M. Cerclier, 18 p. 100 de rabais. — Section des affaiblis. — 11 lot. Terrassements et maçonneries. Montant des travaux, 64.000 fr. Adjud., M. Loulergue, 12 p. 100 de rabais. — 12e lot. Charpente. Mont. des travaux, 10.000 fr. Adjud., M. Sennepin, à Moulins, 11 p. 100 de rabais. — 13e lot. Couverture et zinguerie. Montant des travaux, 7.500 fr. Adjud., M. Cerclier, 18 p. 100 de rabais. — Section des enfants. — 16e lot. Terrassements et maçonneries. Montant des travaux, 52.000 fr. Adjud., M. Baudron, à Izeure (Allier), 15 p. 100 de rabais. — 17e lot. Charpente. Montant des travaux, 6.500 fr. Adjud., M. Gazet, à Moulins, 13 p. 100 de rabais. — 18e lot. Couverture et zinguerie. Mont. des travaux, 5.500 fr. Adjud., M. Cerclier, 18 p. 100 de rabais. — Infectieux et cuisine. 21e lot. Terrassements et maçonneries. Montant des travaux, 66.000 fr. Adjud., M. Loulergue, 12 p. 100 de rabais. — 22e lot. Charpente. Montant des travaux, 8.000 fr. Adjudic., M. Gazet, 16 p. 100 de rabais. — 23e lot. Couverture et zinguerie. Montant des travaux, 9.500 fr. Adjud., M. Cerclier, 18 p. 100 de rabais. — 27e lot. Charpente métallique de la cuisine et de la chaufferie. Montant des travaux, 8.300 fr. Adjud., M. Butin, à Lons-le-Saunier, 33 p. 100 de rabais. — 31e lot. Egouts. Montant des travaux, 33.088 fr. 87. Adjud., M. Chomette, à Moulins, 25 p. 100 de rabais.

Drôme. — 5 octobre. — *Sous-préfecture de Nyons.* — La Rochette. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction. Montant des travaux, 11.500 fr. Soumissionnaires : M. Meunier, prix du devis. — MM. Jean, 13 p. 100. — Reynaud, 11 p. 100. — Farot, 12 p. 100. — Ferrenq, 8 p. 100. — Adjud., M. Bordel, à La Rochette, 14 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 7 octobre. — *Mairie de Thonon-les-Bains.* — Travaux de distribution d'eau potable et construction d'un réseau d'égouts. Montant des travaux, 312.000 fr. Adjud., MM. Ginat et Poret, à Aix-les-Bains, 19 p. 100 de rabais.

Jura. — 7 octobre. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Rivière-Devant. Etablissement d'un réservoir avec conduite d'eau. Montant des travaux, 2.200 fr. Adjud., M. Manini, à Saint-Laurent, 1 p. 100 de rabais sur le montant total.

Jura. — 7 octobre. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Saint-Laurent. Etablissement d'une conduite d'eau avec bornes. Mont. des travaux, 5.700 fr. Adjud., M. Chevassus, à Saint-Laurent, 16,26 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 11 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux à exécuter à la sous-préfecture de Villefranche, pour la construction d'un bâtiment destiné aux bureaux et aux archives. — 1er lot. Maçonnerie, terrassements, pierre de taille, ciments. Travaux à adjuger, 6.588 fr. 45. A valoir, 761 fr. 85. Cautionnement, 350 fr. Frais approximatifs, 180 fr. — 2e lot. Menuiserie, charpente. Travaux à adjuger, 4.661 fr. 40. A valoir, 1.058 fr. 64. Cautionnement, 250 fr. Frais approximatifs, 135 fr. — 3e lot. Serrurerie. Travaux à adjuger, 2.749 fr. 03. A valoir, 319 fr. 90. Cautionnement, 150 fr. Frais approximatifs, 95 fr. — 4e lot. Ferblanterie, plomberie, zinguerie. Travaux à adjuger, 538 fr. 17. A valoir, 246 fr. 82. Cautionnement, 30 fr. Frais approximatifs, 40 fr. — 5e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Travaux à adjuger, 1.511 fr. 45, A valoir, 293 fr. 65. Cautionnement, 80 fr. Frais approximatifs, 65 fr.

Visa du certificat par le Directeur administratif des bâtiments départementaux avant le jeudi 2 novembre 1905.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposées à la préfecture (2e division, 1er bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 11 novembre, 2 h.. — *Préfecture.*. — Travaux à exécuter à l'Asile départemental d'aliénés du Rhône, pour l'installation de salles de bains et de water-closets dans le bâtiment des pensionnats, et de quatre bouches d'incendie avec canalisations. — 1er lot. Installation de salles de bains et de water-closets dans le bâtiment des pensionnats. Travaux à adjuger, 8.790 fr. 52. A valoir, 879 fr. 05. Cautionnement, 450 fr. Frais approximatifs, 220 fr. — 2e lot. Installation de quatre bouches d'incendie et canalisations. Travaux à adjuger, 5.123 fr. 50. A valoir, 512 fr. 35. Cautionnement, 250 fr. Frais approximatifs, 135 fr.

Visa du certificat par le Directeur administratif des bâtiments départementaux avant le jeudi 2 novembre 1905.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposées

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON

à la préfecture (2e division, 1er bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 11 novembre, 2 h. — *Préfecture*. — Travaux à exécuter à l'Ecole normale des instituteurs du Rhône, en vue de la transformation des cabines de bains et douches, ainsi que des water-closets et urinoirs. — 1er lot. Maçonnerie, carrelages et revêtements, charpente, menuiserie et serrurerie. Travaux à adjuger, 1.946 fr. 42. A valoir, 929 fr. 88. Cautionnement, 100 fr. Frais approximatifs, 10 fr. — 2e lot. Zinguerie et plomberie. Travaux à adjuger, 2.728 fr. 60. A valoir. 3.840 fr. 35. Cautionnement, 150 fr. Frais approximatifs, 135 fr. — 3e lot. Plâtrerie et peinture. Travaux à adjuger, 708 fr. 03. A valoir, 146 fr. 30. Cautionnement, 35 fr. Frais approximatifs, 55 fr.

Visa du certificat par le Directeur administratif des bâtiments départementaux avant le jeudi 2 novembre 1905.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposées à la préfecture (2e division, 1er bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non feriés de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 11 novembre, 2 h. — *Préfecture*. — Travaux à exécuter à l'Ecole normale des institutrices du Rhône, pour la transformation des cabines de bains et des water-closets, la restauration des peintures extérieures et le rejointoiement partiel des façades. — Transformation des cabines de bains et des water-closets. — 1er lot. Maçonnerie, carrelages et revêtements, menuiserie et serrurerie. Travaux à adjuger, 2.760 fr. 65. A valoir, 926 fr. 37. Cautionnement, 150 fr. Frais approximatifs, 125 fr. — 2e lot. Plomberie et zinguerie. Travaux à adjuger, 1.833 fr. 25. A valoir, 3.954 fr. 82. Cautionnement, 90 fr. Frais approximatifs, 95 fr. — 3e lot. Plâtrerie et peinture. Travaux à adjuger, 1.128 fr 38. A valoir, 197 fr. 84. Cautionnement, 55 fr. Frais approximatifs, 70 fr. — 4e lot. Restauration des peintures extérieures et rejointoiement partiel des façades. Maçonnerie, plâtrerie, peinture, menuiserie et serrurerie. Travaux à adjuger, 2.471 fr. 81. A valoir, 1.327 fr. 18. Cautionnement, 125 fr. Frais approximatifs, 125 fr.

Visa du certificat par le Directeur administratif des bâtiments départementaux avant le jeudi 2 novembre 1905.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposées à la préfecture (2e division, 1er bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Gers. — Samedi 28 octobre, 2 h. — *Préfecture*. — Travaux d'appropriation d'une maison d'école dans la commune de Castillon-Debat. Montant du détail estimatif, 6.678 fr. 48. Somme à valoir pour cas imprévus, 521 fr. 52. Cautionnement à fournir, soit en argent soit en immeuble, 240 fr.

Les entrepreneurs qui désireraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis et cahiers des charges, bordereau des prix et estimation des dépenses dans les bureaux de la préfecture, tous les jours, ceux fériés exceptés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Haute-Savoie. — Lundi 23 octobre, 10 h. — *Mairie de Faverges*. — Réfection de la chaussée pavée d'une partie de la rue de la Halle. Montant des travaux, 3.300 fr. Cautionnement, 150 fr.

Renseignements au bureau de M le conducteur voyer.

Haute-Savoie. — Dimanche 29 octobre, 2 h. — *Mairie de Samoens*. — Endiguement, sur 213 m. 50, de la rive droite du Giffre, sur le territoire du Vallon. Montant des travaux, 5.506 fr. 80. A valoir, 1.003 fr. 20. Total, 6.510 fr. Cautionnement, 200 fr. — Les soumissions seront reçues jusqu'au 28 octobre.

Renseignements à la mairie et au bureau de M. Larivoire, agent-voyer cantonal.

Jura. — Jeudi 2 novembre, 2 h. — *Préfecture*. — Lons-le-Saunier. — Assainissement du Champ de foire des porcs et construction d'un égout (chemin vicinal ordinaire n° 5, dit de Montciel). Montant, 3.597 fr. 92. A valoir, 302 fr. 08. Cautionnement, 130 fr.

Les devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2e division), ou chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Jeudi 19 octobre, 2 h. — *Mairie de Firminy*. — Construction de chaussées en pavés de caisse, dans les rues Lamartine, Duchêne, Thomas, Raspail, Ledru Rollin et du Creux. Montant des travaux, 18.887 fr. 31. A valoir, 1.612 fr. 69. Total, 20.500 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Jeudi 19 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Firminy*. — Prolongement de l'égout de la rue de la Paix. Montant des travaux, 3.017 fr. 36. A valoir, 382 fr. 64. Total, 3.400 fr. Cautionnement, 250 fr.

Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Samedi 21 octobre, 10 h. — *Mairie de Riom*. — Travaux communaux. Appropriation des locaux destinés à l'installation de l'école primaire de filles et de l'école maternelle. Montant des travaux, 22.950 fr.

Renseignements à la mairie

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. — 40291

Tirage irrévocable le 14 Décembre 1905

LOTERIE-TOMBOLA **Le Billet : 1 franc**

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 SEPTEMBRE 1904

Au Capital de 100.000 francs

10.000 fr. **TROIS GROS LOTS** **1.000** fr.

NOMENCLATURE DES LOTS :

PREMIER GROS LOT : *AUTOMOBILE (10.000 fr.)*

DEUXIÈME GROS LOT : **SERVICE ARGENTERIE (1.000 fr.)**

TROISIÈME GROS LOT : *AMEUBLEMENT (1.000 fr.)*

4e Lot, Machine à coudre de **100** fr. | 5e Lot, Objet d'art de **100** fr. | 6e Lot, Appareil photo de **100** fr. | 7e Lot, Jumelle longue-vue de **100** fr. 8e Lot, Fusil de chasse de **100** fr. | 9e Lot, Chronomètre de **100** fr. | 10e Lot, Phonographe de **100** fr. 11e Lot à 33e Lot, Vingt-trois Objets en nature, d'une valeur de chacun **100** fr. — **33** Lots se montant ensemble à **15.000** francs

NOTA. — Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront la faculté d'en recevoir le montant en espèces.

On trouve des billets à l'**AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon** et dans tous les Bureaux de tabacs, Librairies, etc. Par correspondance, joindre à la demande un mandat-poste du montant des billets et une enveloppe affranchie (à raison de 15 centimes par 4 billets) portant adresse pour le retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugenie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepositaire J. GUICHARD fils, seul representant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 *bis*, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succsr, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & CIE

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique : RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88 Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS, TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS

ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Societé Escaut et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans. Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisatious, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

---

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — **GRAND PRIX** (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE LYON **DÉGRAISSAGE**

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

NOUVEAU PLAFOND

CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Etranger

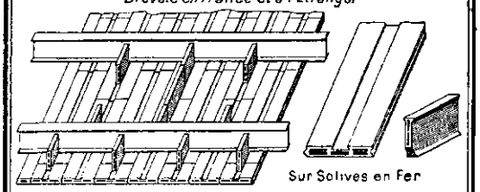

Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES

ISOLANT EXCELLENT *CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE ET INCENDIE*

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ

ADAPTATION FACILE *A TOUS LES SOLIVAGES*

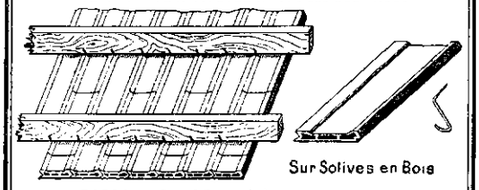

Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS:

TUILERIES CANCALON François-ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84. LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de Sèze, 63, LYON (Télép. 20.92.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

24, Rue de la Part-Dieu, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour Usines et Bâtiments

J. Joblot

8, cours Charlemagne, ***LYON***

SPÉCIALITÉS DE CARRELAGES

Céramique, Mosaïque et Plotets

pour décoration de Chalets et Villas

CHEMINÉES HAUTS FOURNEAUX POUR USINES

DALLAGE DE CIMENT

Toitures en tous genres et emploi de briques

PRIX MODÉRÉS